

CONDUITE DE CHANTIER : ANTICIPER ET GÉRER VOS RISQUES

Identifier les responsabilités et les pièges à éviter

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE49

Objectifs de la formation

- Connaître vos responsabilités dans divers cas
- Savoir anticiper les divers risques
- Avoir une méthodologie pour gérer un contentieux

Animée par

- COSSALTER Patrice
Associé – Gérant - Fondateur Cabinet
d'avocats LEGITIMA,

Public concernés

- Directeur(trice) technique des collectivités ;
Directeur(trice) général(e) des services ;
Maître d'ouvrages publics ; Maître d'œuvre ;
Acheteur public

Dates

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation

Déterminer le cadre juridique des responsabilités et les différents types de responsabilité

- La responsabilité avant et après réception
- La responsabilité contractuelle
- La responsabilité extra contractuelle
- La responsabilité des constructeurs : parfait achèvement, garanties biennales, garanties décennales

Anticiper les risques et éviter les pièges

- Identifier les risques les plus fréquents : détecter les malfaçons, gérer les délais, la levée des réserves, la prescription de la garantie
- Assimiler l'idée de risque financier : mettre en place un environnement sécurisé

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Gérer le contentieux propre à la sous-traitance

- Problèmes de paiement : gérer le paiement direct
- Problèmes de réception : quelle responsabilité pour le sous- traitant
- La sous-traitance occulte : la responsabilité du maître de l'ouvrage